

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 09 octobre 2018 à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC, Date de la convocation du Conseil Municipal le 02 octobre 2018.

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<b>Présente</b>	MOUTIER Chantal	<b>Présente</b>
BAZINET Bernard	<b>Présent</b>	LEONARD Roger	<b>Présent</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>Présent</b>
BARTEAU Etienne	<b>Présent</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>Présente</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>Présent</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<b>Présent</b>	PIALHOUX Laurent	<b>Présent</b>
GRASSET Marie- Madeleine	<b>Présente</b>	METIFEU Francis	<b>Présent</b>	ROUMAT Gérard	<b>Présent</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**ABSENTS :** M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Etienne BARTEAU

**2018-43 Installation d'un nouveau colombarium**

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière de la commune est équipé d'un colombarium qui permet de déposer les urnes des défunts ;

Ce monument a une capacité de huit cases et six d'entre elles sont déjà concédées.

Il est donc nécessaire d'investir dans un nouveau colombarium,

3 devis ont été demandés et à ce jour nous avons reçus 2 offres de prix, la 3<sup>ème</sup> entreprise n'ayant pas encore répondu.

- Une proposition de prix à 3 460 € HT, 4 152 € TTC (Lhomme et Dauriac)
- Une proposition de prix à 3 995 € HT, 4 794 € TTC (Sarl Vincent Lapeyre)

→ Le Conseil Municipal, prend acte de ces 2 devis et décide d'attendre la proposition de la 3<sup>ème</sup> entreprise. A défaut d'une offre de prix de la 3<sup>ème</sup> entreprise dans les 15 jours, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Lhomme et Dauriac.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 15 octobre 2018  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le  
Page 1 sur 1

